

## Burundi/Elections : la Communauté de l'Afrique de l'Est accepte les résultats

@rib News, 27/05/2020 - Source Agence Anadolu - L'opposition d'annonce une "mascarade électorale". La Communauté de l'Afrique de l'Est/East African Community (CAE/EAC) est prête à travailler avec le nouveau gouvernement burundais, « pour concrétiser la vision d'une Afrique de l'Est prospère, compétitive, saine, stable et politiquement unie », a annoncé mardi dans un communiqué Simon Peter Owaka, chargé de la Communication.

Tout en félicitant le Gouvernement et le peuple burundais, pour la réussite du triple scrutin du 20 mai (présidentielle, législatives et municipales), la CAE a exhorté toutes les parties à « maintenir la paix ». La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) regroupe le Burundi, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie et l'Ouganda. Elle siège à Arusha, en Tanzanie. Cette déclaration intervient au lendemain de la publication des résultats préliminaires par la Commission électorale nationale indépendante, Ceni. Le général Evariste Ndayishimiye, candidat du parti au pouvoir, CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie), a remporté la présidentielle avec un score de 68,72%. Son parti (au pouvoir) a également gagné les législatives avec 72 sièges sur 100 contre 27 pour le CNL (Congrès national pour la liberté), principal parti de l'opposition. Pour la présidentielle, Evariste Ndayishimiye est suivi, de loin, par l'opposant Agathon Rwaso, candidat du CNL avec 24,19% des voix. Ce dernier rejette les résultats et annonce « une mascarade électorale ». Contacté par Anadolu, Thérèse Manirambona, porte-parole du CNL a affirmé que la victoire a été volée à son parti. « C'est plutôt le CNL qui est arrivé en tête ; nous saisissons les institutions habilitées, dans les délais légaux », a-t-il déclaré. Le CNL s'en remettra donc à la Cour constitutionnelle. Selon l'article 85 du Code électoral, la Cour constitutionnelle ne peut être saisie que par une requête écrite. « Cette requête doit être déposée au greffe de la Cour dans un délai de trois jours calendrier qui suivent la proclamation provisoire des résultats du scrutin ». Pour le fauteuil présidentiel, sept candidats étaient en lice dont deux indépendants et une coalition de partis politiques. Le taux de participation était de 87,71%, selon la Ceni. Pour ce scrutin, le nombre d'inscrits au vote était de 5.113.418 et le nombre de votants était de 4.484.928. Le parti CNDD-FDD, au pouvoir, a également gagné les législatives avec 68,02% des voix, suivi du Conseil national pour la liberté (CNL) avec 22,43%. La proclamation des résultats définitifs est prévue le 4 juin.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});